



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

**Benchmark**  
**Déplacements solidaires**

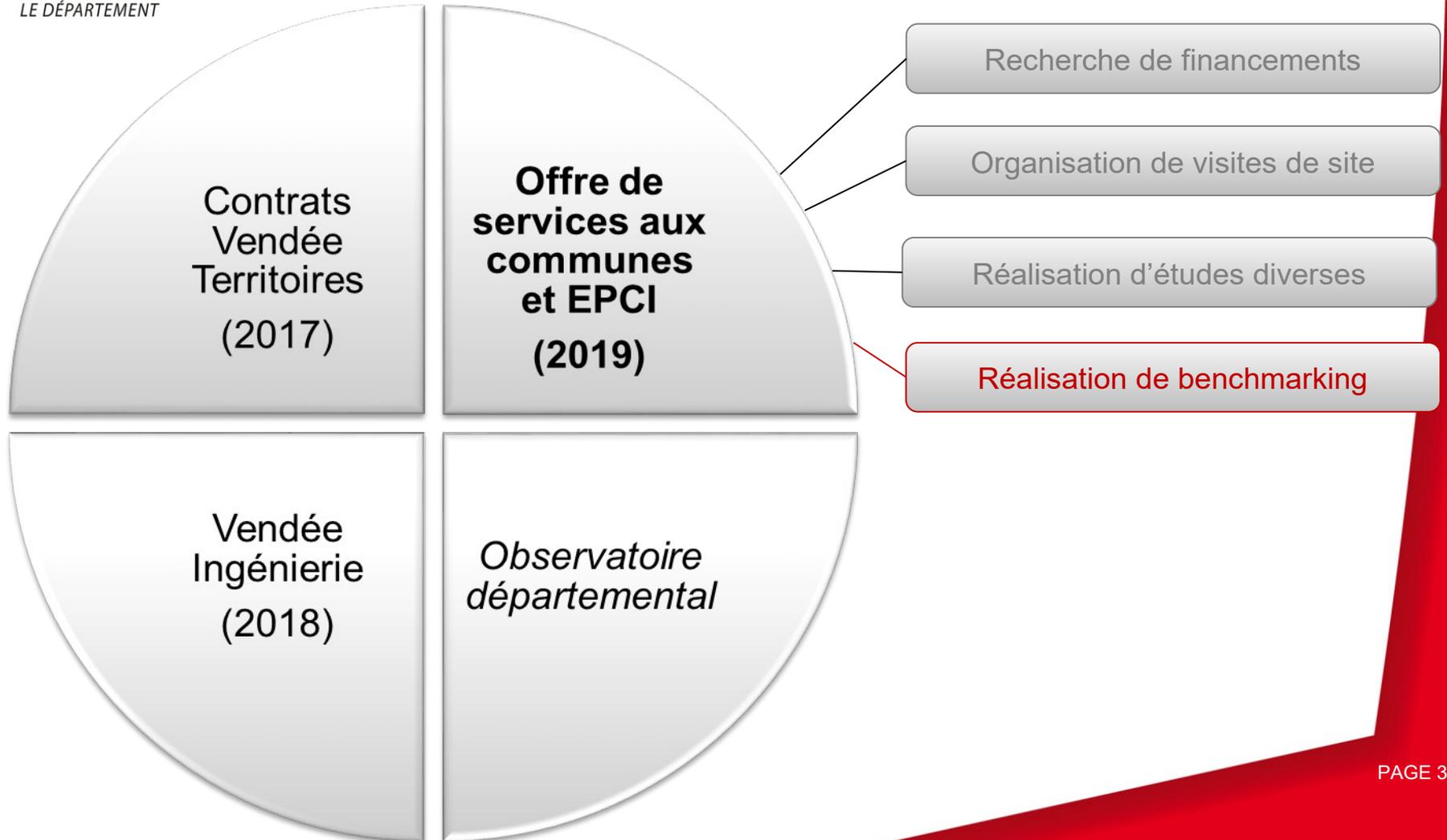
*Réseau des Acteurs de la*  
*Mobilité Durable*  
*3 juin 2020*

- 1. Contexte** : Offre de services aux communes et EPCI
- 2. Retour d'expériences** : Accompagner la mobilité des habitants par le déplacement solidaire



VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

# POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES VENDÉENS





VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

# LE SERVICE CONTRATS ET RELATIONS AUX TERRITOIRES L'ORGANISATION

## CENTRE & NORD-OUEST

**Florian SICARD (Réfèrent de Territoire)**

02 28 85 86 05 / 06 75 12 13 66 / [florian.sicard@vendee.fr](mailto:florian.sicard@vendee.fr)

**Aurélié LEMAITRE-HAURANT (Adjointe au Réfèrent de Territoire)**

02 28 85 86 72 / [aurelie.lemaitre-haurant@vendee.fr](mailto:aurelie.lemaitre-haurant@vendee.fr)

## NORD-EST

(Bureau à St-Fulgent)

**Arnaud GILLET (Réfèrent de Territoire)**

02 28 85 86 09 / 06 45 26 34 03 / [arnaud.gillet@vendee.fr](mailto:arnaud.gillet@vendee.fr)

**Céline DURET (Adjointe au Réfèrent de Territoire)**

06 22 59 72 90 / [celine.duret@vendee.fr](mailto:celine.duret@vendee.fr)

## SUD- VENDEE

(Bureau à Luçon)

**Gaëlle KISS (Réfèrente de Territoire)**

02 51 97 69 28 / 06 01 64 67 05 / [gaelle.kiss@vendee.fr](mailto:gaelle.kiss@vendee.fr)

**Pascal GUILLET (Adjoint à la Réfèrente de Territoire)**

02 51 97 69 29 / 06 22 59 72 96 / [pascal.guillet@vendee.fr](mailto:pascal.guillet@vendee.fr)

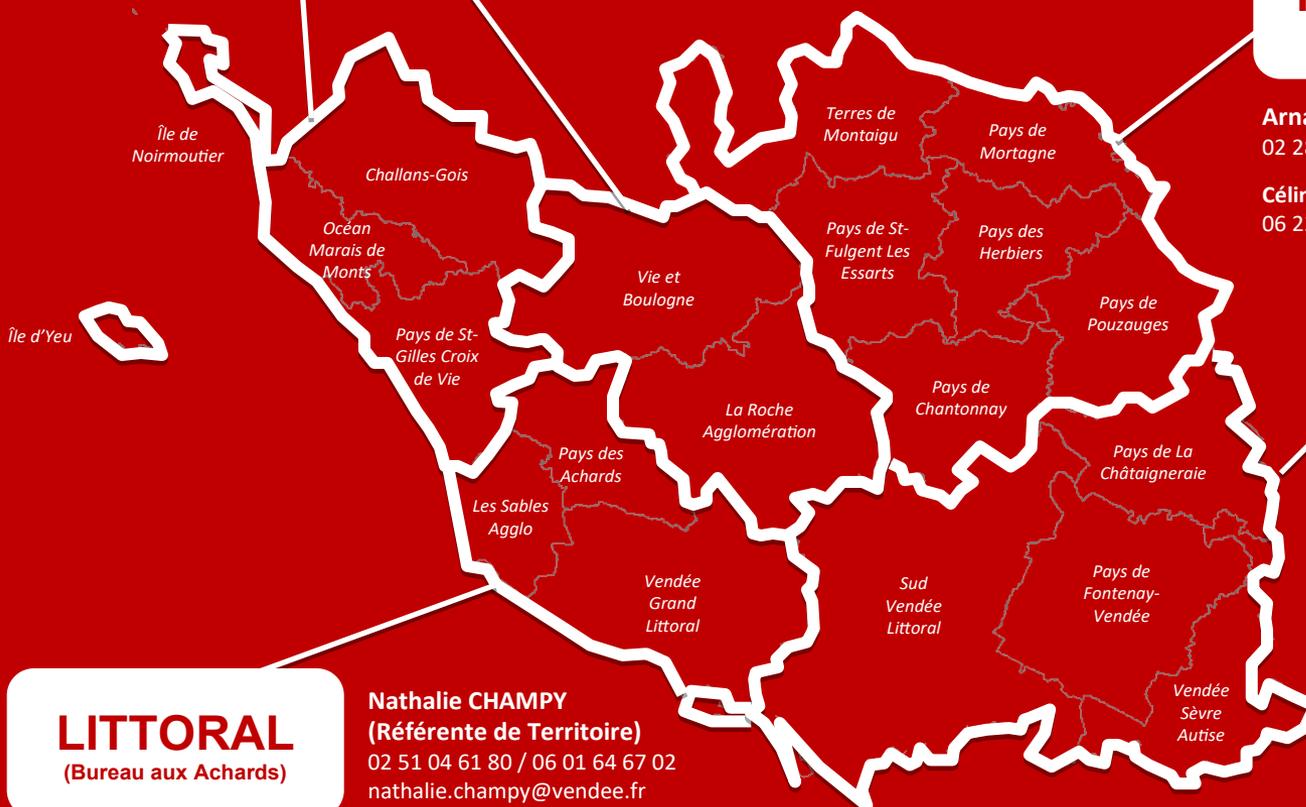
## LITTORAL

(Bureau aux Achards)

**Nathalie CHAMPY  
(Réfèrente de Territoire)**

02 51 04 61 80 / 06 01 64 67 02

[nathalie.champy@vendee.fr](mailto:nathalie.champy@vendee.fr)





**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

# BENCHMARKING DE BONNES PRATIQUES ...

Des retours d'expériences pour alimenter la réflexion des élus



## RETOUR D'EXPERIENCES

**Accompagner la mobilité des habitants par le déplacement solidaire** *(dans un contexte législatif en évolution suite à la parution du décret du 20 août 2019)*

**JANVIER 2020**

Pour plus de précisions sur cette étude :

Conseil Départemental de la Vendée – Pôle Territoires et Collectivités  
Service Contrats et Relations aux Territoires : 02 28 85 86 05

Étude réalisée en  
partenariat avec :



# OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DU RETOUR D'EXPÉRIENCES



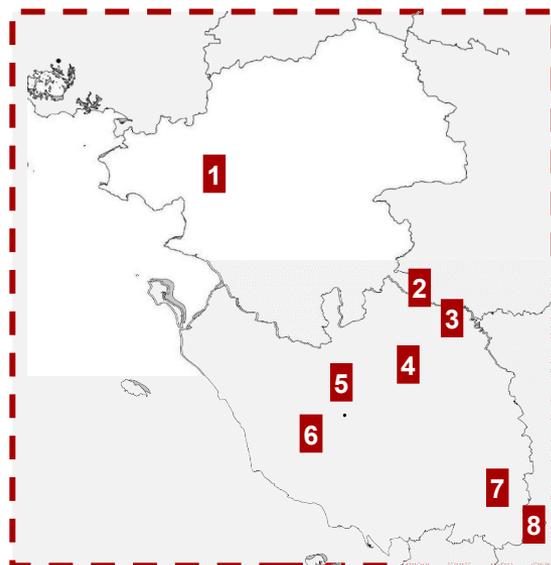
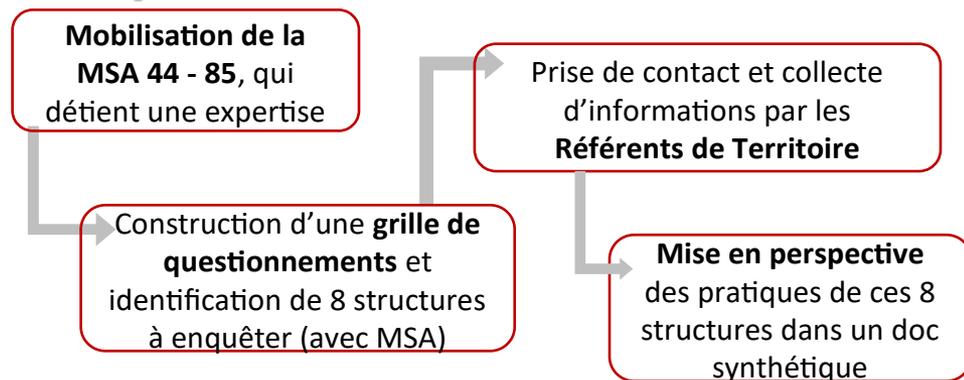
## OBJECTIFS,

### DESTINATAIRES

- présenter les **expériences menées par diverses structures**, communes ou associations
- à destination de toute collectivité pour **alimenter la réflexion en amont des projets**



## MÉTHODOLOGIE



- 1 CCAS DE FAY-DE-BRETAGNE (44)
- 2 CCAS DE BOUSSAY (44)
- 3 COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX
- 4 CIAS PAYS DES HERBIERS
- 5 CCAS DE BELLEVIGNY
- 6 ASSOCIATION « VIVRE À SAINTE-FLAIVE DES LOUPS »
- 7 CENTRE SOCIOCULTUREL DE FONTENAY-LE-COMTE
- 8 CENTRE SOCIOCULTUREL DE BENET

# OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DU RETOUR D'EXPÉRIENCES (SUITE)



## LES DÉPLACEMENTS SOLIDAIRES, CONTOURS

Le déplacement solidaire répond à une **fonction d'utilité sociale** et à un **besoin non satisfait**.

Conditions : constituer un **réseau**

- de « **référents** » pour centraliser et répartir les demandes,
- de « **chauffeurs-bénévoles** » pour assurer ce service de transport.

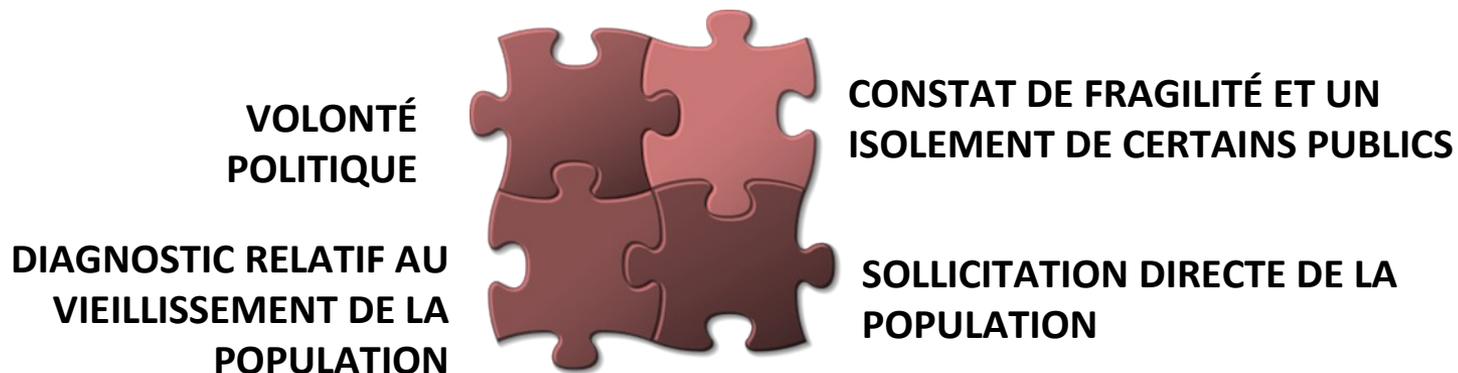
Principe le plus courant : le **bénévole** accompagne une personne lors d'un déplacement pour différents motifs (santé, courses, entretien d'embauche, formation, etc.) en la conduisant avec son **véhicule personnel**.

Autre forme : accompagnements de trajets en transports en commun, préparation de ces trajets via le numérique, accompagnements à vélo, etc.

# SYNTHÈSE DES 8 DÉMARCHES



## ORIGINE ET OBJECTIFS DES PROJETS



## LANCEMENT DE LA RÉFLEXION

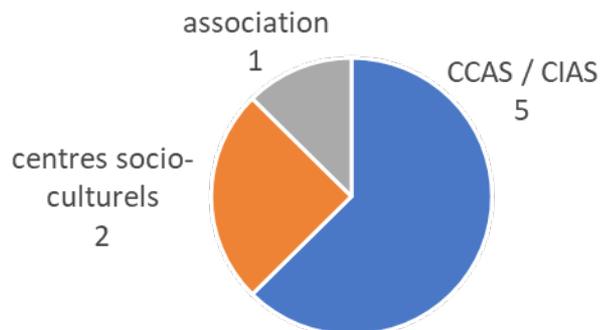
- **PARTENAIRES DU PROJET** : MSA (4), CARSAT (1), services d'une commune (CLIC), collectivités environnantes
- **MOBILISATION DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT** : 2 communes ont associé les sociétés de transports (taxis/ambulances). Les autres ont estimé que les déplacements solidaires ne feraient pas concurrence aux taxis ou ambulances.
- **ÉLABORATION DU SERVICE** :
  - coordination en phase d'élaboration du projet : agent communal ou intercommunal, parfois un bénévole, un étudiant ou encore un agent d'un centre socio-culturel.
  - recrutement des chauffeurs bénévoles : mêmes acteurs, le plus souvent appuyés par des associations implantées sur le territoire.
- **INFORMATION AU LANCEMENT** : communication assez uniforme : diffusion de l'information via le bulletin municipal ou le réseau existant de bénévoles.  
Complément éventuel : conférence de presse, bande annonce promotionnelle au cinéma, réseaux sociaux.

# SYNTHÈSE DES 8 DÉMARCHES



## ORGANISATION DU SERVICE

### Gestionnaires



Des services animés par des **référénts** qui, seul ou en binôme :

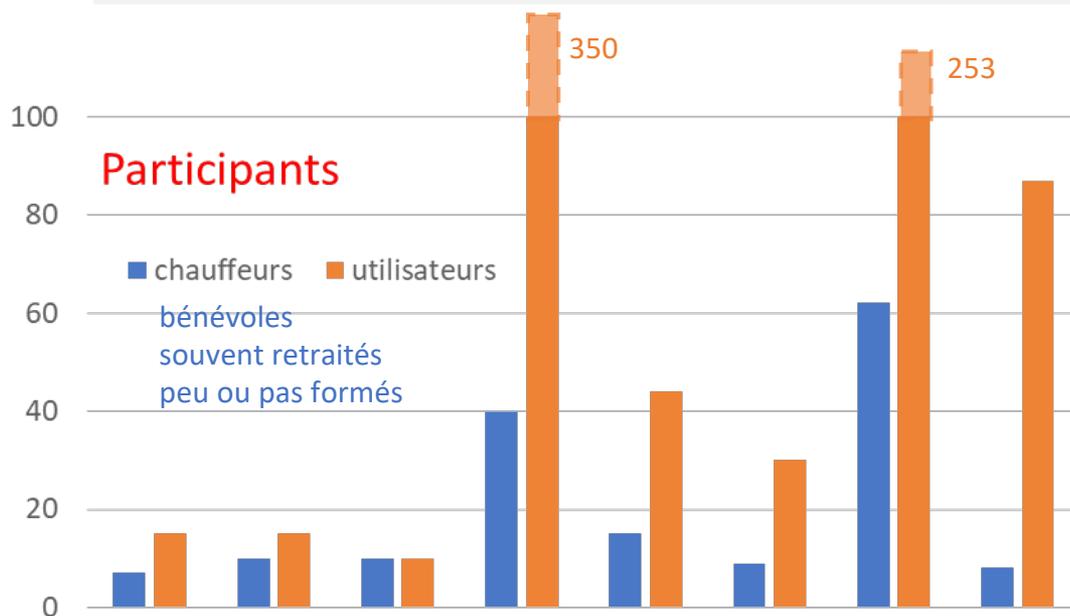
- **REÇOIVENT** les demandes,
- **ORGANISENT** les plannings de déplacements,
- **FONT LE LIEN** entre chauffeurs bénévoles et bénéficiaires,
- **SONT GARANTS** du fonctionnement du service.

### Documents encadrant le service

RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR

CHARTRE DE  
BONNE  
CONDUITE

JUSTIFICATIF  
DE  
TRANSPORTS



### Participants

■ chauffeurs ■ utilisateurs  
bénévoles  
souvent retraités  
peu ou pas formés

### Animation

Rencontre avec le chauffeur à son inscription  
Réunion annuelle de bilan

### Réservations

Appel au référent, 24 à 48h mini avant le déplacement  
Parfois contact direct utilisateur / chauffeur

# SYNTHÈSE DES 8 DÉMARCHES



## LES BÉNÉFICIAIRES

**CIBLES = Publics fragiles, sans moyen de locomotion, en situation de précarité ou de léger handicap**

### CRITERES D'ELIGIBILITE

- Dans 1 cas sur 2, le bénéficiaire doit **avoir plus de 60 ans**
- L'**adhésion** à une association de la commune est fréquente
- Plus exceptionnels, l'obligation d'être **suivi par le CCAS** afin de pouvoir prétendre au service, ou encore un **critère de revenus** (être non imposable)

De **10 à 43 utilisateurs** selon les structures,  
avec un pic à **350 utilisateurs** réguliers pour le Pays des Herbiers

Nombre de transports ou distances souvent limités :

Distance  
max 35 km  
aller-retour

Déplacements  
ponctuels,  
limités à 400  
kms par an

Déplacements  
locaux  
priviliégiés,  
bassin de vie

Rayon de  
déplacement :  
25km

...

Déplacements répondant aux besoins de la vie quotidienne :



Commerces



Administrations



RDV médicaux



Bus, gare



Loisirs, famille / amis, ...



Déplacements pris en charge  
par la CPAM  
ou les caisses de retraite



# SYNTHÈSE DES 8 DÉMARCHES



## ASPECTS FINANCIERS ET REGLEMENTAIRES

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT** : aucune

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** : impression de documents, frais de communication (1 000 € / an) + temps de travail des agents communaux / intercommunaux



Adhésion pour accéder au service : **5 à 10 €**

Coût

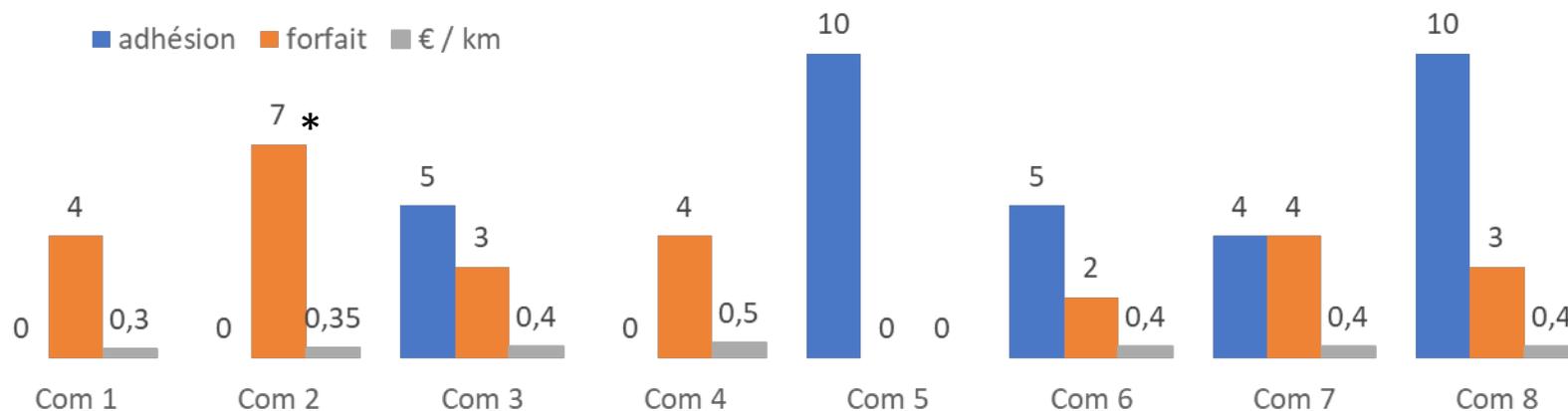
**autour de 4 € pour les 1ers km**

forfaitaire :

Cout par km supplémentaire :

**0,30 à 0,50 € / km**

■ adhésion ■ forfait ■ € / km



**ASSURANCES** : la majorité des structures ne prévoient pas d'assurance particulière pour les chauffeurs



Règlement  
Général sur la  
Protection des  
Données

La réglementation RGPD n'est pas appliquée dans la plupart des cas.

# SYNTHÈSE DES 8 DÉMARCHES

## BILAN



**Retours très positifs dans l'ensemble : bonnes relations entre chauffeurs et bénéficiaires** sur l'ensemble des déplacements. Les **objectifs sont atteints** et tous ont pu constater que cette pratique permet de **rompre l'isolement et de favoriser le lien social**.



Deux structures envisagent une **évolution** : la commune de Bellevigny proposerait une seconde journée pour les déplacements et le CIAS du Pays des Herbiers envisage de revoir le tarif fixé en 2013 (pour tenir compte de l'augmentation du prix du carburant).



Les conseils donnés aux structures qui se lancent sont :

- **bien penser en amont au recrutement des bénévoles (travailler sa communication),**
- prendre en compte la **formation** des bénévoles au public fragile auquel ils seront confrontés,
- **anticiper le temps de travail qui sera nécessaire aux agents communaux / intercommunaux** pour la mise en place et le suivi de cette démarche,
- favoriser les **temps d'échanges et de partage entre chauffeurs** bénévoles afin de les fédérer.

## POUR QUI ?

POUR VOUS, FAYEN, FAYENNE, DÈS LORS QUE :

- vous ne disposez pas de moyen de locomotion ;
- vous ne pouvez momentanément conduire ;
- vous ne pouvez plus assurer vos déplacements

## POUR QUOI ?

POUR APPORTER UNE RÉPONSE À LA MOBILITÉ EN VOUS PERMETTANT :

- de vous rendre à un rendez-vous ;
- de vous déplacer à la banque, à la mairie, à la poste...
- de rejoindre un lieu de correspondance de train, de bus...

## VOUS AVEZ UNE QUESTION, UN DOUTE ?

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR LE RÉSEAU DES BÉNÉVOLES ?

ET POURQUOI PAS PEUT-ÊTRE DEVENIR CONDUCTEUR VOLONTAIRE AU SERVICE DU "TRANSPORT SOLIDAIRE" ?



Contactez la mairie de Fay-de-Bretagne

## DÉCOUVREZ LE TRANSPORT SOLIDAIRE

[www.faydebretagne.fr](http://www.faydebretagne.fr)



## Une offre de « transport solidaire » du territoire de Vendée Sèvre Autjse

Vous aimez conduire... Devenez chauffeur solidaire !

### Contacts

► BENET  
Centre Socioculturel  
Le kiosque  
☎ 02 51 87 37 76  
E-mail :  
kiosque85@gmail.com



**Appel aux bénévoles...**

## COMMENT ?

GRÂCE À DES BÉNÉVOLES PRÊTS À SE RENDRE DISPONIBLES POUR VOUS Y CONDUIRE



1 LE DEMANDEUR CONTACTE LE CCAS



2 LE DEMANDEUR RÉGLE LES KILOMÈTRES AU BÉNÉVOLE ET LE JUSTIFICATIF DE TRANSPORT



3 RENCONTRE ET ÉVALUATION DU BESOIN DU DEMANDEUR PAR LE CCAS

SI UNE AUTRE SOLUTION S'AVÈRE POSSIBLE (LIA À LA DEMANDE...), LE DEMANDEUR EST REDIRIGÉ ET LA MISSION DU CCAS S'ARRÊTE ICI.

SI NON, LE DEMANDEUR PREND CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ET SIGNÉ LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR (POUR ÊTRE SÛR)



5 TRAJET CONVIVAL ENTRE LE BÉNÉVOLE ET LE DEMANDEUR



6 LE CCAS APPELLE LE BÉNÉVOLE ET TRANSMET LES COORDONNÉES DU DEMANDEUR AU BÉNÉVOLE



4 LE BÉNÉVOLE CONTACTE LE DEMANDEUR

ILS CONVIENNENT ENSEMBLE D'UN POINT DE RENDEZ-VOUS

02.40.87.29.54

## Transport Solidaire à Bellevigny



« LA SOLIDARITÉ au service de vos déplacements »

Le Club de l'Amitié (Salgry)  
Le Fil d'Argent (Bellevigny)  
Le CCAS de Bellevigny

### Le transport solidaire à Bellevigny, c'est...

...une action nouvelle (2017) portée par :  
- Véhicules des associations du Assoc.  
- Club de l'Amitié à Salgry  
- Fil d'Argent à Bellevigny  
- Les actions du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Bellevigny  
...au service de vos déplacements !  
...au quotidien, respectueusement, favoriser les échanges et l'expression de la solidarité.



#### Pour qui ?

- Les bellevignois, adhérents au Club de l'Amitié ou au Fil d'Argent
- Tous les mardis

#### Quel tarif ?

- Le service est GRATUIT (le véhicule est mis à disposition par le CCAS de Bellevigny)

#### Pour aller où ?

- Rendez-vous médicaux (Bellevigny, la Roche sur Yeu, Montaigu, Les Lucs sur Boulogne, Saint-Denis-la-Chévane, Le Poiré sur Vieu, Domptieux sur Yeu, Aizenay, Moullineux le Caput)
- Courses (notamment de Salgry ou Bellevigny)
- Gare SNCF (Bellevigny ou la Roche sur Yeu)
- Démarches administratives (La Roche sur Yeu ou le Poiré sur Vieu)

#### Avec quel véhicule ?

- Véhicule électrique, non adapté aux fauteuils roulants

#### Sous quelles conditions ?

- Être adhérent et à jour de sa cotisation au Club de l'Amitié (02 51 41 05 88) ou au Fil d'Argent (02 51 41 19 34).

#### Où s'inscrire ?

- Prendre rendez-vous à la mairie au 02 51 41 12 05, la semaine précédant le transport (vendredi midi dernier délai)

**Comment réserver ?**  
Pour utiliser le service de « déplacement solidaire », il faut être inscrit au club de l'Amitié ou au Fil d'Argent de la commune où l'on réside.

**Le « déplacement solidaire » : comment ça fonctionne ?**

- Un rendez-vous est fixé de la mairie au 02 51 87 37 76.
- Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.
- Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.
- Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.
- Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.

**Le « déplacement solidaire » de Saint-Aubin-des-Ormeaux**

Un service est complétement gratuit (véhicule, conducteur, assurance, carburant, péage, etc.).

Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Il est financé par le CCAS de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

**Bénéficiaires**

Ce service est réservé aux habitants de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

Il est financé par le CCAS de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

**Pour quelles occasions ?**

► Démarches administratives, rendez-vous médicaux, courses, administrations, loisirs, etc.

Le service est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Il est financé par le CCAS de Saint-Aubin-des-Ormeaux.

**La cotisation**

Une cotisation au service de « déplacement solidaire » est à régler de 10 euros par an, payable en deux fois (à l'inscription et à la fin de l'année).

Le montant de la cotisation est inclus dans le prix du service.